

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/32/L.11/Rev.1
6 octobre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Incidences administratives et financières du projet de résolution
révisé publié sous la cote A/C.2/32/L.9/Rev.1

Etat révisé, présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du règlement intérieur

1. Un état des incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.9/Rev.1 a été présenté à la Commission sous la cote A/C.2/32/L.11. Le Secrétaire général avait établi cet état en presumant que M. Victor Umbricht s'acquitterait, comme par le passé, de sa tâche à partir de Genève comme base d'opération.
2. Toutefois, un examen des conditions qu'impliquent les paragraphes du dispositif du projet de résolution a permis de déterminer qu'il faudrait, pour rendre le processus d'exécution plus efficace, que New York devienne la base d'opération.
3. En conséquence, les incidences administratives et financières du projet de résolution se trouvent modifiées comme suit :

a) M. Umbricht continuerait à s'acquitter de sa tâche à titre gracieux. Etant donné la situation, il passerait des périodes assez longues au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Il faut donc lui fournir des locaux à usage de bureau et du matériel de bureau, ce qui n'avait pas été prévu dans les estimations initiales;

b) Pour pouvoir maintenir des rapports étroits avec diverses missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et autres organisations intéressées, et pour pouvoir disposer d'un centre permettant de coordonner la mobilisation encore plus poussée des ressources, il faut établir au Siège un petit service pour le coordonnateur. Ce service serait dirigé par un directeur qui ferait également fonction de coordonnateur en l'absence de ce dernier. Il faut également un poste supplémentaire d'agent des services généraux pour les travaux de secrétariat;

c) Le Secrétaire général a toujours l'intention de fournir l'appui fonctionnel nécessaire au coordonnateur des les limites des ressources dont il dispose déjà.

4. Le montant révisé des dépenses prévues se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre premier : Frais de voyage et indemnités de subsistance.....	25 000
12 mois de travail de l'adjoint du coordonnateur	57 400
24 mois de travail de secrétaire	<u>30 100</u>
Total partiel	112 500
Chapitre 22 : Location de locaux à usage de bureaux	17 900
Mobilier	17 230
Fournitures de bureau.....	660
Communications.....	<u>4 350</u>
Total partiel	40 140
Chapitre 25 : Contributions du personnel.....	28 100
Chapitre 2 des recettes : Recettes provenant des contributions du personnel.....	<u>(28 100)</u>
Total partiel.....	- 0 -
TOTAL.....	152 640

5. Le montant révisé des dépenses prévues pour 1978 s'élèverait donc à 152 640 dollars.
